
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 18 décembre 2018, à 18 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Sébastien Bélisle
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Steve Fontaine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2018-247

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et présentation du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la ville de La Sarre

ATTENDU le projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera adopté le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.2 Avis de motion et présentation du règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019

ATTENDU le projet de règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera adopté le règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019.

4.3 Avis de motion et présentation du règlement modifiant le règlement d'emprunt 02-2018

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement d'emprunt 02-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 723 650 \$, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera adopté le règlement modifiant le règlement d'emprunt 02-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 723 650 \$.

4.4 Approbation de soumission pour la réfection de l'hôtel de ville

Résolution no 2018-248

ATTENDU la réception de six soumissions conformes pour la réfection de l'hôtel de ville, soit :

- Construction Normand Martel inc. : 1 960 272,12 \$
- Construction La Ray : 2 133 819,12 \$
- Construction Hardy : 2 149 033,06 \$
- Construction Filiatrault : 2 218 714,87 \$
- Construction Benoit Doyon : 2 390 330,25 \$
- Construction Sylvain Rouleau : 2 480 880,11 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accorder le mandat pour les travaux d'aménagement des bureaux municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Normand Martel inc. au montant de 1 960 272,12 \$ taxes en sus.

5. TRÉSORERIE

5.1 Annulation des soldes résiduels des règlements 02-2015, 04-2016, 04-2017, 05-2015 et 15-2016

Résolution no 2018-249

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Belisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville de La Sarre modifie les règlements à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "Nouveau montant de la dépense" et "Nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe A;

QUE la Ville de La Sarre informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville de La Sarre demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5.2 Affectation de l'excédent de l'exercice terminé au 31 décembre 2017

Résolution no 2018-250

ATTENDU l'article 2 de la Politique de gestion de la dette à long terme;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2017 est de 878 851 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE le conseil affecte 219 713 \$ à l'augmentation du capital autorisé du fonds de roulement;

QUE le conseil affecte 219 713 \$ dans un fonds affecté pour le remboursement anticipé de la dette à long terme.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Contrat de travail – Directeur des travaux publics

Résolution no 2018-251

ATTENDU l'arrivée à échéance du contrat de travail du directeur des travaux publics;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le nouveau contrat de travail aux mêmes conditions que le précédent.

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.2 Contrat de travail – Surintendant aux travaux publics

Résolution no 2018-252

ATTENDU l'arrivée à échéance du contrat de travail du surintendant aux travaux publics;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner le nouveau contrat de travail aux mêmes conditions que le précédent.

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.1 Contrat de travail – Contremaître infrastructures, parcs et espaces verts

Résolution no 2018-253

ATTENDU l'arrivée à échéance du contrat de travail du contremaître infrastructures, parcs et

espaces verts;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Belisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner le nouveau contrat de travail aux mêmes conditions que le précédent.

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière